

**PROCES VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
19 MARS 2025**

Le 19 mars 2025, le Conseil Municipal de la Commune d'Oz en Oisans dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe SAGE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 mars 2025

Présents : MM KIRCHHOFER, RICHARD, SAGE, SERT-MARC, SOUBIELLE-FOURIE, VAN EGMOND, VILLARET

Pouvoirs : TRUJILLO à VILLARET Secrétaire de séance : Claude VILLARET

Approbation du procès-verbal de la séance du 19 février 2025

Ordre du jour :

- **Marchés de travaux halte-garderie**
- **Auberge La Cure**
- **Création d'un service public Halte-Garderie**
- **Parking de l'Alpette – Avenant à la convention d'abonnement longue durée**
- **Sortie de l'actionariat de la SPL Eaux de Grenoble Alpes**
- **Personnel communal : mandat CDG38 pour prestations mutuelle et tickets restaurants**
- **Questions diverses**

Modification de l'ordre du jour avec l'ajout du point suivant :

Autorisation de passage sur parcelles communales – Travaux SATA piste Poutran

N° 30-19.03.2025

Objet : Travaux de rénovation, d'agrandissement, de réaménagement et d'amélioration de la performance énergétique de la Halte-Garderie d'Oz 3300- Marchés de travaux

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal

la délibération approuvant le principe de réaménagement et d'agrandissement des locaux de la halte-garderie et son enveloppe prévisionnelle

la délibération décidant de confier à SENS MONTAGNE la mission de maîtrise d'œuvre de l'opération

Conformément au Code de la Commande Publique, une procédure adaptée a été lancée en vue de la passation des marchés de travaux comprenant 12 lots.

Au regard de l'analyse des offres qui lui a été présentée, la Commission d'Appel d'Offres a émis un avis favorable pour l'attribution des marchés suivants :

LOT	Entreprise	Montant H.T.
1 / VRD ESPACES VERTS	CARRON	52 994.08 € HT
2 / MICROPIEUX	PYRAMID	33 940 € HT
3 / DEMOLITION GROS OEUVRE	TDMI	159 116.85 € HT
4 / CHARPENTE COUVERTURE ZINGUERIE BARDAGE	INFRACTUEUX	
5 / MENUISERIES EXTERIEURES BOIS	L'ART DU BOIS	55 475 € HT
6 / MENUISERIES INTERIEURES BOIS AGENCEMENT	L'ART DU BOIS	62 704 € HT
7 / CLOISONS DOUBLAGES PLAFONDS PEINTURE	2EPGam	104 026.99 € HT
8 / REVETEMENTS DE SLS SOUPLES	ETS BAILLY	20 803.21 € HT
9 / ENDUITS DE FACADES	LUGDUNUM BATI FACADES	8 564.36 € HT
10 / COURANTS FORTS COURANTS FAIBLES	SOSELBA	80 335.21 € HT
11 / CHAUFFAGE VENTILATION PLOMBERIE SANITAIRE	VIARD-GAUDIN JAY	67 115.92 € HT
12/ CUISINE	BLIN ET CIE	20 433.18 € HT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE d'attribuer et autorise à signer les marchés dans les conditions indiquée dans le tableau ci-dessus et AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à la poursuite de l'opération.

N° 31-19.03.2025

Objet : Auberge Communale La Cure – Contrat 2025-2027

Madame Patricia VAN EGMOND, concernée par ce point, quitte la salle et ne prend part ni au débat ni au vote.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que dans le cadre du renouvellement de l'affermage de l'auberge communale, un appel à candidatures a été passé. Une seule candidature a été reçue dans le cadre de cette procédure.

Section A

- Parcelles 2197-1833-1832-1072-1835-1834-1484

Section B

- Parcelles 2534-686-2296-694-700-699-703-705-704

Section AD

- Parcelles 7-67-245-46-244-239-236-

Monsieur le Maire indique que le Conseil Municipal doit se positionner sur le survol, le terrassement et l'installation d'enneigeurs sur ces parcelles.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE le projet programme d'aménagement et de construction de la piste de Poutran – Champ Clotury. sur le territoire de la Commune d'Oz

AUTORISE le survol, le terrassement et l'installation d'enneigeurs sur les parcelles communales ci-dessus mentionnées et AUTORISE Le Maire à signer les documents nécessaires à la mise en application de la présente décision.

N° 38-19.03.2025

Objet : Cautions pour prêt du matériel et location de salles

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le montant des cautions suivantes :

Halle Communale : 150 € Salle Polyvalente à la ½ journée : 200 € Matériel sono : 2000 €

Les conditions de versement et de restitution des cautions seront définies dans les contrats de location/mise à disposition des salles et du matériel concernés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, FIXE le montant des cautions suivantes

Halle Communale : 150 € Salle Polyvalente à la ½ journée : 200 € Matériel sono : 2000 €

AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire à leur mise en application

N° 39-19.03.2025

Objet : CCO – PDIPR

Monsieur le Maire indique que des travaux de création d'un itinéraire piéton en direction de Montfrais sont projetés pour le mois de mai 2025 par la CCO. Ce nouveau chantier risque de compliquer le planning d'entretien du réseau communal des sentiers existants et de perturber le traitement des priorités listées dans l'annexe jointe à la présente délibération. De plus, il semble essentiel de concentrer les efforts sur le maintien de la qualité et de la sécurité des sentiers existants avant d'investir dans la création de nouveaux itinéraires.

Dans ce contexte, le Conseil Municipal, à l'unanimité EXPRIME sa volonté de prioriser l'entretien et l'amélioration des sentiers PDIPR existants avant d'engager tous nouveaux projets de création.

Annexe à la délibération N° 39-19.03.2025

076-067-128 Chemin Combe Poutran

→ Changement des planches pourris et cassés pour pont, réfection du chemin de Combe Poutran entre la station et l'intermédiaire du Poutran

088-113 Chemin entre Roberand et le village

→ Retracer le chemin original avec la restauration des épingles pour améliorer le tracé et la sécurité dessous la route de Roberand

087-086 Chemin Roberand vers Oz station

→ Retracer les épingles à côté des prés de Roberand

070-087 Chemin de Chasterand

→ Correction du dévers pour sécuriser la traversée au sommet des combes

025-027 Chemin des Combes

→ Remise au gabarit du chemin entier pour retrouver une largeur sécurisée pour piétons, vélos et cavaliers

009-081 Chemin entre Enversin d'Oz et stade de neige

→ Correction du dévers pour améliorer l'adhérence, notamment par temps humide, reprofilage des épingles sous la route

010-091 Chemin juste après la chapelle de Oz Village

→ Correction du dévers dangereux par temps humide pour sécuriser le cheminement

090-097 Chemin entre Le Bessey et Oz Village

→ Reprise de toutes les entrées de chemin ravines par l'eau de la route, réfection de l'escalier à côté la falaise

042-052 Combe étroite

→ Changer les marches métalliques

Le Maire,
Philippe SAGE.



Le Secrétaire de séance,
Claude VILLARET.

